Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COUTANCES

67 RUE SAINT NICOLAS
50208 COUTANCES Cedex
INTERNET: http://www.infogreffe.fr
MINITEL : 36 17 infogreffe
Tel: 0 891 01 11 11 (0.22e/mn)

RECEPISSE DE DEPOT

"JUSTEPH" CHEZ M. DANIEL MARTIN

9 RUE ROBERT DU MONT
TORIGNI SUR VIRE
50160 TORIGNI SUR VIRE

V/REF :
N/REF : 2000 D 2759 / 2006-R-44

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE COUTANCES certifie qu'il a reçu le 30/11/2006,

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE COUTANCES en date du 30/11/2006
- désignant la société SEC HEMBERT en qualité de Commisssaire aux Apports.

Concernant la société

"JUSTEPH"
Société civile immobilière
9 RUE ROBERT DU MONT
TORIGNI SUR VIRE
50160 TORIGNI S/VIRE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-R-44 le 30/11/2006

R.C.S. COUTANCES 418 958 542 (2000 D 2759)

Fait à COUTANCES le 30/11/2006,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE
COUTANCES (Manche)

Le mot "ORIGINAL" ci-dessus signifie que vous êtes en présence d'un original émanant du greffe

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COUTANCES
29 NOV. 2006
ARRIVÉE

Je soussigné :

Monsieur Daniel MARTIN

Agissant en qualité de gérant de la Société JUSTEPH Société civile au capital de 1524,49 euros, dont le siège est situé 9 rue Robert du Mont 50160 TORIGNI SUR VIRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 418 958 542 RCS COUTANCES,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit:

La société civile JUSTEPH dont l'activité consiste à détenir des titres de sociétés, envisage de se transformer en société par actions simplifiée afin d'exercer l'activité commerciale de société holding animatrice de groupe et prestataire de services pour la gestion du groupe.

A la suite de quoi, la société JUSTEPH transformée en SAS, envisage de réaliser une augmentation de son capital social au moyen d'apport des biens ci-après désignés :

- 2998 actions, soit 59,96 % du capital de la SA BEST OF ASSISTANCE
 société anonyme à conseil d'administration au capital de 100 000 €
 siège social : Route de Saint Lô 50160 TORIGNI SUR VIRE
 390 700 284 RCS COUTANCES.
- 1749 actions, soit 69,96 % du capital de la SAS NEGOMAT
 société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
 siège social : Route de Saint Lô 50160 TORIGNI SUR VIRE
 390 667 491 RCS COUTANCES.
- 200 parts sociales, soit 20 % du capital de la société ASSISTANCE VEHICULES UTILITAIRES (A.V.U.)
 société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 €
 siège social : Promenade des ports 50000 SAINT LO
 419 734 652 RCS COUTANCES.
- 4680 parts sociales, soit 60 % du capital de la SCI DES MARAIS
 société civile immobilière au capital de 118 910,23 €
 siège social : Route de Saint Lô 50160 TORIGNI SUR VIRE
 401 217 393 RCS COUTANCES.

Ces apports seraient effectués par :

- Monsieur Daniel MARTIN :
 demeurant Villa La Rafale 50350 Donville-les-Bains,
 - 1249 actions de la SA BEST OF ASSISTANCE
 - 872 actions de la SAS NEGOMAT
 - 200 parts sociales de la SARL A.V.U.
 - 1560 parts sociales de la SCI DES MARAIS

- Madame Colette MARTIN née HUREL :
demeurant Villa La Rafale 50350 Donville-les-Bains,
 - 1248 actions de la SA BEST OF ASSISTANCE
 - 871 actions de la SAS NEGOMAT
 - 1560 parts sociales de la SCI DES MARAIS

- Mademoiselle Julie MARTIN :
demeurant 204 rue du Bois Ardent 50 000 SAINT LO
 - 250 actions de la SA BEST OF ASSISTANCE
 - 1 action de la SAS NEGOMAT
 - 780 parts sociales de la SCI DES MARAIS

- Madame Stéphanie MARTIN épouse WARHURST :
demeurant 7a Avonmore Mansions, Avonmore Road, W14 8 RN Londres, Angleterre
 - 251 actions de la SA BEST OF ASSISTANCE
 - 5 actions de la SAS NEGOMAT
 - 780 parts sociales de la SCI DES MARAIS

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner conformément aux dispositions des articles L 225-147 du Code de commerce, 64 et 169 du décret du 23 mars 1967, tel Commissaire aux apports qu'il vous plaira, avec pour mission :

– d'apprécier et évaluer les apports consentis,
– d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement octroyés,
– d'établir un rapport contenant les mentions prévues par les dispositions réglementaires qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais fixés par le décret du 23 mars 1967.

Le soussigné à l'honneur de vous proposer à cette nomination Monsieur Christian LEFEVRE, en représentation de la société SEC HEMBERT, 22 avenue de Trudaine 75009 PARIS

Vous en remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Fait à Torigni sur Vire
Le 26.11.2006 -

Daniel MARTIN

Pour valoir procès-verbal
De dépôt sous le n° 2006 654
Le 30. M. 2006
Le Greffier du Tribunal

ORDONNANCE

Nous, Jacques LEROY,
Président du Tribunal de Commerce de COUTANCES,
Assisté de Maître Gw. LE MARCHAND, Greffier en Chef.

Vu la requête en date du 26 novembre 2006 aux fins de désignation d'un Commissaire aux apports présentée par Monsieur Daniel MARTIN, pris en sa qualité de Gérant de la société civile JUSTEPH, dont le siège social est à 50160 TORIGNI SUR VIRE, 9 Rue Robert du Mont.

Vu les articles L.225-147 du Code de Commerce et 169 du décret du 23 mars 1967.

Attendu qu'il est envisagé de procéder à une augmentation de capital de la société JUSTEPH par voie d'un apport d'actions et de parts sociales des sociétés BEST OF ASSISTANCE, NEGOMAT, ASSISTANCE VEHICULES UTILITAIRES A.V.U et SCI DES MARAIS.

Désignons la société SEC HEMBERT, 22 Avenue de Trudaine, 75009 PARIS, représentée par Monsieur Christian LEFEVRE, en qualité de Commissaire aux apports, avec mission :

- Apprécier la valeur des apports en nature consentis par :

- Monsieur Daniel MARTIN :
 demeurant Villa La Rafale 50350 Donville-les-Bains,
 - 1249 actions de la SA BEST OF ASSISTANCE
 - 872 actions de la SAS NEGOMAT
 - 200 parts sociales de la SARL A.V.U.
 - 1560 parts sociales de la SCI DES MARAIS

- Madame Colette MARTIN née HUREL :
 demeurant Villa La Rafale 50350 Donville-les-Bains,
 - 1248 actions de la SA BEST OF ASSISTANCE
 - 871 actions de la SAS NEGOMAT
 - 1560 parts sociales de la SCI DES MARAIS

- Mademoiselle Julie MARTIN :
 demeurant 204 rue du Bois Ardent 50 000 SAINT LO
 - 250 actions de la SA BEST OF ASSISTANCE
 - 1 action de la SAS NEGOMAT
 - 780 parts sociales de la SCI DES MARAIS

- Madame Stéphanie MARTIN épouse WARHURST :
 demeurant 7a Avonmore Mansions, Avonmore Road, W14 8 RN Londres, Angleterre
 - 251 actions de la SA BEST OF ASSISTANCE
 - 5 actions de la SAS NEGOMAT
 - 780 parts sociales de la SCI DES MARAIS

Et les avantages particuliers qui pourraient en découler.

- D'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

Dépens à la charge de la société JUSTEPH.

Rendue à COUTANCES, le 30 Novembre 2006

Le Greffier en Chef,

Me Gw. LE MARCHAND

Le Président,

M. Jacques LEROY